

Vivre avec la faune urbaine

Bien que nous vivions en milieu urbain, il n'est pas rare de constater la présence d'une marmotte, d'un raton laveur ou même d'un renard sur sa propriété. Involontairement, nous offrons à ces animaux une source de nourriture abondante ainsi que plusieurs possibilités d'abris sécuritaires. C'est donc normal que ces animaux cherchent à cohabiter avec nous. Il faut donc, à notre tour, chercher à cohabiter en harmonie avec eux.

Voici quelques astuces pouvant vous aider à vivre avec la faune urbaine :

- Utiliser des poubelles solides pourvues de couvercles étanches. Dans certains cas, il peut être utile d'attacher les couvercles avec des élastiques en caoutchouc solide ou des fermetures anti-rongeurs;
- Installer un grillage métallique au-dessus des bulbes, autour des potagers et autour des jeunes arbres afin d'éviter que les rongeurs ne s'en prennent à vos végétaux;
- Suspendre les mangeoires à oiseaux à l'aide d'un fil métallique plutôt que de les installer sur un poteau, afin de rendre plus difficile l'accès pour les rongeurs;
- Éviter de laisser de la nourriture pour animaux domestiques accessible à l'extérieur;
- Éviter de nourrir la faune urbaine;
- Protéger vos arbres des castors en entourant les troncs des arbres à l'aide de grillage métallique d'au moins 1,2 mètre de haut;
- Bloquer toutes les ouvertures (embouchure de cheminée, dessous de bâtiments et perrons) à l'aide de grillage métallique afin de limiter l'accès aux abris sécuritaires pour les animaux;
- Laisser les bandes riveraines à l'état naturel, avec différentes strates de végétation, afin que les bernaches ne voient pas et ne soient pas attirées vers votre beau terrain gazonné;
- Favoriser les plantes sauvages indigènes, telles que les viornes, les rosiers sauvages, les framboisiers et plus encore dans le but d'offrir de la nourriture naturelle à la faune urbaine.

La faune sauvage en milieu urbain offre de nombreux avantages tels que la conservation et régénération de la biodiversité, l'observation de la faune en milieu urbain, rend les sorties en nature plus amusantes, rend accessible les apprentissages de la nature en milieu urbain et favorise un équilibre sain entre les espèces.

Soyons conciliants, apprenons à vivre avec la nature !

Les actions proscrites



- Nul ne peut abattre ou capturer un animal qui cause du dommage aux biens ou qui doit être déplacé pour des fins d'intérêt public, sauf aux conditions déterminées par le règlement du ministre. (*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Article 67*);
- L'installation de piège mortel ou qui risque de blesser gravement dans le but d'éloigner la faune urbaine de sa propriété;
- L'utilisation de poison dans le but d'éloigner la faune urbaine de sa propriété;
- Déranger, détruire ou endommager un barrage de castor ou la tanière d'un animal dans le but de l'éloigner de votre propriété.

Qui contacter ?

Si vous apercevez un animal domestique ou sauvage blessé, contactez les organismes suivants :

- Faune aviaire : Le Nichoir au 450 458-2809
- Animal victime de cruauté : SPCA Lanaudière Basses-Laurentides au 450 222-1112